



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6947^e séance

Mardi 16 avril 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gasana	(Rwanda)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M. Maes
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	République de Corée	M. Shin Dong Ik
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. M'Beou

Ordre du Jour

La situation en Côte d'Ivoire

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire (S/2013/197)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-29241 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire(S/2013/197)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/197, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à M. Mulet.

M. Mulet : Je remercie le Conseil de sécurité pour cette occasion qui m'est donnée de présenter le rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2013/197). Le rapport contient les conclusions et recommandations d'une mission d'évaluation que j'ai conduite en Côte d'Ivoire au mois de février dernier.

Comme le rapport le souligne, la Côte d'Ivoire a fait de grands progrès depuis la crise postélectorale, et est ainsi entrée dans une nouvelle phase de la consolidation d'une paix obtenue au prix d'efforts considérables. Il s'agit de progrès significatifs en Côte d'Ivoire depuis notre évaluation de février 2012, et surtout pendant ces derniers mois en ce qui concerne la situation au plan de la sécurité en général.

Pourtant, l'instabilité récente dans l'ouest du pays le long de la frontière avec le Libéria illustrent la fragilité de la situation. Cette instabilité comprend au moins une attaque transfrontalière confirmée, à la suite de laquelle des morts, des blessés et des déplacements de populations sont à déplorer, particulièrement dans les zones sensibles près de la frontière.

Le rapport du Secrétaire général fait état de la direction décisive prise par le Président Ouattara pour faire face aux défis sécuritaires immédiats, pour accélérer le redressement économique, et pour enclencher des processus délicats, tels que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.

Bien qu'il existe toujours des défis considérables, les conditions de sécurité dans la zone frontalière avec le Libéria ont connu une amélioration sensible, à la suite des efforts déployés au plus haut niveau, accompagnés d'une coopération renforcée entre Abidjan et Monrovia à plusieurs niveaux, y compris pour le déploiement de leurs forces de sécurité nationales le long de la frontière. L'amélioration des relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et le Ghana a également eu un impact positif sur la situation sécuritaire, y compris le long de leur frontière commune.

(l'orateur poursuit en anglais)

Depuis la publication du rapport, la Côte d'Ivoire et le Libéria ont pris de nouvelles mesures en vue de renforcer la coopération transfrontalière. Le 5 avril s'est tenue à Monrovia une réunion quadripartite à laquelle ont participé les Gouvernements ivoirien et libérien, ainsi que l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Durant cette réunion, les participants ont décidé de renforcer les patrouilles coordonnées le long de la frontière, de relancer la commission tripartite pour les réfugiés et d'organiser des rencontres avec les communautés et les autorités locales ainsi que les chefs traditionnels des deux côtés de la frontière. Le fait que les deux Gouvernements soient parvenus à s'entendre sur des mesures aussi spécifiques est extrêmement positif et montre les effets qu'a le renforcement de leurs relations et de leurs contacts à plusieurs niveaux. L'ONUCI et la MINUL continueront de collaborer étroitement et d'accompagner les deux Gouvernements pour les aider à régler les problèmes de sécurité à la frontière.

Malgré les progrès constatés de manière générale, des menaces considérables continuent de peser sur la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire. Parmi les principales menaces recensées, on peut notamment citer la dynamique politique et les profondes divisions qui subsistent; le maintien de réseaux affiliés à l'ancien régime qui cherchent à déstabiliser le Gouvernement; la présence présumée de mercenaires, d'ex-combattants et d'autres éléments armés le long de la frontière avec le Libéria; le commerce non réglementé des armes; la lenteur des progrès sur la voie de la réconciliation et de

la réforme du secteur de la sécurité; l'arrêt des progrès dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR); les divisions au sein des organismes chargés de la sécurité et entre eux; le fait que les membres des forces de sécurité officielles et officieuses continuent de violer les droits de l'homme sans en être tenus responsables; ainsi que les violences intercommunautaires, les conflits fonciers et la pauvreté. En outre, l'incidence de la violence sexuelle et sexiste demeure particulièrement préoccupante.

Les élections locales auront lieu le dimanche 21 avril. Les préparatifs sont en cours et l'ONUCI fournit un appui limité à cet égard, notamment aux efforts de planification déployés par la Commission électorale indépendante. Elle a également renforcé sa coordination avec les forces de sécurité ivoiriennes, auxquelles elle fournit un appui logistique limité, afin de garantir que les élections se dérouleront dans le calme. La campagne électorale a débuté le 6 avril et s'est déroulée de manière relativement pacifique. Le parti du Président Ouattara, le Rassemblement des républicains (RDR), et le parti de l'ancien Président Bédié, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire, ont publié des déclarations dans lesquelles ils demandaient à leurs candidats de respecter le Code de bonne conduite des partis politiques, des groupements, forces politiques et des candidats aux élections en Côte d'Ivoire durant la campagne pour les élections locales. L'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI), a choisi de ne pas participer à ces élections, et ce, en dépit des efforts déployés pour l'encourager à occuper l'espace politique qui est le sien.

Comme le souligne le rapport dont est saisi le Conseil, l'ouverture du Gouvernement vers l'opposition politique et sa participation à des discussions directes sont encourageantes. Les parties seraient parvenues à un accord sur un certain nombre de questions, et il a notamment été convenu qu'il fallait que les membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) regagnent leurs casernes, que les éléments armés non professionnels associés aux FRCI soient désarmés, que le personnel de police et de gendarmerie soit équipé, que les opposants soient protégés et qu'il soit mis fin à l'exploitation illégale des terres. Des divergences demeurent toutefois en ce qui concerne la composition de la Commission électorale indépendante et l'amnistie générale demandée par le FPI. Il importera que ces discussions continuent de favoriser la réconciliation politique, qui demeure essentielle pour garantir une paix et une stabilité durables et faire avancer les

processus cruciaux, notamment la réforme du secteur de la sécurité et le programme de DDR.

Les progrès sur les sujets complexes que sont la réconciliation et la cohésion sociale restent lents. La Commission Dialogue, vérité et réconciliation se démène pour exécuter sa mission et obtenir des résultats concrets d'ici au 30 septembre, date à laquelle son mandat expirera. Les autorités nationales ont pris des mesures visant à renforcer la cohésion sociale, mais les autorités locales ne disposent pas des moyens suffisants pour s'en charger à leur niveau.

Comme le souligne le rapport dont sont saisis les membres, des progrès en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont indispensables pour instaurer une paix et une stabilité durables. Le processus de DDR est une priorité absolue du Gouvernement du Président Ouattara. La création de l'Autorité pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration et le lancement des opérations en la matière constituent des avancées encourageantes. À ce jour, plus de 4 000 ex-combattants ont été désarmés et démobilisés, et certains sont en train d'être recrutés dans la fonction publique. Les progrès devraient maintenant s'accélérer davantage. À l'issue des vérifications effectuées par le Gouvernement, le nombre estimatif d'ex-combattants a été révisé à la baisse, passant de 110 000 à 64 000, chiffres comprenant les ex-combattants des deux parties et les miliciens qui satisfont les critères retenus.

En dépit de l'approbation l'année dernière, par le Conseil national de sécurité, de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, le processus demeure au stade de la planification. La réforme du secteur de la sécurité, opération délicate, est néanmoins indispensable pour doter la Côte d'Ivoire de forces de sécurité nationales républicaines ainsi que d'une police et d'une gendarmerie qui s'acquittent pleinement de leur fonction de maintien de l'ordre, veillent à la sécurité et à la stabilité et protègent la population civile. Il importera de prendre des mesures concrètes pour mettre pleinement en œuvre la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité.

Compte tenu de ces défis et de ces menaces, la présence de l'ONUCI demeure nécessaire, en particulier eu égard à ses priorités fondamentales, à savoir la protection des civils, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants, et l'assistance au règlement des problèmes de sécurité à la frontière. Il faut toutefois apporter des ajustements à sa structure,

à ses effectifs et à ses priorités pour faire face à l'évolution de la situation sur le terrain. Le Secrétaire général recommande donc de réduire l'effectif militaire autorisé de l'ONUCI, comme l'a précédemment décidé le Conseil de sécurité, en rapatriant un bataillon d'ici au 31 juillet. Parallèlement, il recommande une réduction progressive de deux autres bataillons d'ici à la mi-2015. Aucune réduction n'est recommandée pour la composante police de l'ONUCI.

En conséquence, les discussions en cours avec le Gouvernement en ce qui concerne l'élaboration des critères à l'aune desquels il convient de suivre et mesurer les progrès accomplis sur la voie de la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire représentent une occasion capitale pour le Gouvernement et l'ONU de définir ensemble les conditions minimales propres à permettre à l'ONUCI d'entamer son retrait. Ces critères figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la situation en Côte d'Ivoire.

(l'orateur reprend en français)

Pour conclure, j'aimerais réaffirmer la nécessité de traduire en justice ceux qui sont accusés d'avoir perpétré des crimes graves, sans égard à leur statut ou à leur affiliation politique, pour mettre fin au cercle vicieux de l'impunité et pour construire une culture de responsabilité. Il faut aussi intensifier les efforts pour promouvoir la réconciliation au niveau des communautés et pour traiter les causes profondes du conflit dans le pays.

Le Président : Je remercie M. Mulet de son exposé. Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2013/197 et voudrait remercier M. Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, pour son excellente présentation.

Je voudrais, pour ma part, faire quelques brèves remarques sur certains points qui apparaissent cruciaux du point de vue de ma délégation.

Tout comme l'a souligné M. Mulet, des progrès considérables ont été accomplis à tous les niveaux, notamment au plan de la stabilisation de la situation sécuritaire, au plan du dialogue politique et de la réconciliation nationale et au plan de la reprise économique, quand bien même des défis importants demeurent et exigent la poursuite des efforts en cours.

Au plan de la stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité, le Gouvernement est parfaitement conscient de l'importance prioritaire que revêt la maîtrise de la sécurité, dans la mesure où la consolidation des progrès déjà réalisés ou attendus dans les autres secteurs reste tributaire de la situation de la sécurité. En effet, depuis la prise en main du secteur de la défense par le Président de la République lui-même, et la création du Conseil national de sécurité, il y a une meilleure cohérence et une plus grande efficacité des services de sécurité en réponse aux menaces et attaques qui ont notablement diminué, notamment grâce à une meilleure réorganisation des forces d'intervention, et à une capacité d'anticipation accrue des services de renseignement.

La deuxième réunion du groupe consultatif sur la réforme du secteur de la sécurité s'est tenue le 3 avril à la primature et a permis la création du Centre de coordination des décisions opérationnelles, qui a prouvé son efficacité et son utilité, par la traque au racket et le démantèlement des barrages anarchiques dans la ville d'Abidjan, améliorant ainsi la maîtrise progressive de la situation en matière de sécurité. Par ailleurs, les hauts commandements des forces de sécurité intérieure et de la police municipale ont été réorganisés. De même, une loi de programmation militaire, ainsi qu'une loi portant sur la direction et l'organisation de la sécurité nationale sont en cours d'élaboration. Tous ces efforts visent à former une armée républicaine.

En ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), l'Autorité pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration a commencé ses activités, et l'on peut se féliciter de la compétence et de l'efficacité dont fait preuve M. Fidèle Sarassoro à la tête de cette structure. En effet, le chiffre des personnes concernées par le DDR est connu, et est évalué à 64 500 ex-combattants. Le Gouvernement prend des dispositions pour achever la mise en place de la base de données des ex-combattants, qui pourra être consultée, dès que finalisée, par les potentiels donateurs et tous les partenaires.

Une première vague de 2 000 éléments a été désarmée, démobilisée, et est en formation en vue d'une réinsertion comme gardes pénitentiaires. Une seconde vague de 2 000 autres est prévue selon le même schéma pour une réinsertion dans l'administration douanière et la police des frontières. Ces formations qualifiantes et ces réinsertions devraient s'accélérer grâce à l'appui des partenaires internationaux, dont les contributions

hautement appréciées sont saluées par le Gouvernement ivoirien.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que le Premier Ministre, Daniel Kablan Duncan, a présidé, le 11 avril, une cérémonie de signature d'une convention entre le Programme d'assistance post-crise et l'Autorité pour le DDR, qui permettra le financement des activités de DDR, notamment en ce qui concerne la sensibilisation en faveur de l'acceptation des ex-combattants, d'une part, par les communautés d'accueil et, d'autre part, par les acteurs économiques, potentiels employeurs; la formation des ex-combattants en vue de leur réinsertion et de leur réintégration dans le tissu socioéconomique; les projets de réhabilitation des infrastructures communautaires dans les zones de réinsertion et de réintégration des ex-combattants. S'agissant des *dozos* (chasseurs traditionnels), le recensement a été entamé, et se fait conjointement avec le Ministère de la culture, afin que le phénomène des *dozos* retrouve son caractère culturel et sa sphère traditionnelle.

Au plan du dialogue politique et de la réconciliation nationale, ce dialogue se poursuit avec l'opposition et se renforce, notamment dans le contexte du Cadre permanent de dialogue. Cependant, il faut déplorer la politique de la « chaise vide » du Front populaire ivoirien, qui vient de refuser de prendre part aux élections locales prévues le 21 avril prochain. Du reste, l'engouement actuel que suscitent ces élections locales confirme bien l'ancrage irréversible de la culture démocratique dans la société ivoirienne, et renforce l'expression des libertés individuelles.

En ce qui concerne la réconciliation nationale, le Gouvernement, par la voix du Premier Ministre, M. Duncan, estime que « ce n'est pas une option, mais bien une obligation de bon sens ». Le pays tout entier est résolu, avec détermination et engagement, à y consacrer l'énergie qu'il faut et à cet égard, le Gouvernement a entrepris la restauration de la chefferie traditionnelle, pour que celle-ci joue un rôle accru dans la prévention des conflits, la préservation de la cohésion sociale, la réconciliation, en bref, la paix au sein des communautés et en particulier dans le règlement des conflits fonciers, étant entendu qu'une loi sur la réforme du foncier rural est en cours d'élaboration.

En ce qui concerne la justice et la lutte contre l'impunité, la Commission nationale d'enquête sur les événements postélectorales a remis ses conclusions, et je voudrais confirmer que le processus judiciaire a été engagé en application des recommandations,

et que les instructions sont en cours. La justice suit donc son cours; cependant, il faut comprendre que le secret de l'instruction exige que l'on ne communique pas plus avant sur ce sujet. C'est le lieu de réaffirmer l'engagement du Président Alassane Ouattara dans la lutte contre l'impunité; il a encore tout récemment, lors de sa visite officielle à Paris, réitéré que « nul ne sera épargné, mais ce sera au rythme de la justice ivoirienne, qui est indépendante ».

Pour ce qui concerne les réfugiés, sur les 350 000 réfugiés que l'on dénombrait il y a deux ans, il n'en reste plus que 60 000 aujourd'hui. De même, sur les sept camps de réfugiés ivoiriens ouverts au Libéria, deux ont été fermés, et les cinq restants sont répartis le long de la frontière.

S'agissant des violences sexuelles, il n'y a pas eu de nouveaux cas portés à la connaissance du Gouvernement depuis 2012. En tout état de cause, cette question est prise en compte non seulement dans le cadre général de la réforme du secteur de la sécurité, mais également par les Ministères en charge de la justice, de la solidarité, et de la femme.

Au plan économique, les signes de la reprise sont visibles. En effet, depuis la fin de la crise postélectorale, le pays entier est en chantier, et l'on note pratiquement chaque mois le démarrage de travaux de construction de ponts, de routes, d'autoroutes, de barrages hydro-électriques et de centrales thermiques, ou encore d'usines de transformation de produits agricoles, pour ne citer que ceux-là.

Le Plan de développement national couvrant la période 2012-2015 traduit la grande ambition du Président de la République de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Pour y parvenir, l'objectif visé est de réaliser une croissance économique forte et inclusive, dont l'investissement constitue un des piliers, afin de remettre à niveau nos infrastructures économiques et sociales devenues vétustes et insuffisantes du fait notamment du manque d'entretien pendant la longue et difficile décennie de crise que notre pays vient de traverser.

Ainsi, et au titre de l'année 2012, les réalisations sont bien meilleures que prévues. Le taux de croissance économique ressort à 9,8 % contre une prévision initiale de 8,6 %, et la poursuite des efforts entrepris devrait nous permettre de réaliser un taux de croissance de 9 % en 2013.

Le redéploiement de l'administration minière dans les zones de production diamantifère est effectif, et la Côte d'Ivoire a pleinement adhéré au Processus de Kimberley. Un Secrétariat permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire a été créé le 18 mai 2012, et un point focal a été nommé. La Côte d'Ivoire a participé à cet égard à une réunion du Processus de Kimberley qui s'est tenue à Washington en juin 2012.

Pour finir, et en ce qui concerne les ajustements à la structure et aux effectifs des troupes de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, je voudrais indiquer que le Gouvernement ivoirien estime que le

niveau de l'effectif actuel est bon. Mais au cas où les réductions prévues devraient être mise en application, ma délégation souhaiterait que le retrait des Casques bleus soit compensé par le déploiement de ressources qualitatives, telles que des drones de surveillance dans la zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.